

MAIRIE
DE
LOHEAC



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

ARRETE MUNICIPAL

DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 1^e, 2^e et 3^e catégorie

Demandeur : Madame AUDY Pauline

Responsable association 4L Trophy

Manifestation : 4L Trophy 2024

Le Maire de Lohéac,

Vu la demande présentée le 5 janvier 2024 par Madame AUDY Pauline, responsable association 4L Trophy ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame AUDY Pauline responsable association 4L Trophy, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 1^e, 2^e et 3^e catégorie :

Le samedi 10 février 2024 de 09h00 à 17h00 ;
Sur le parking du circuit automobile de Lohéac

À l'occasion du 4L Trophy 2024

À charge pour Madame AUDY Pauline de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC
- Et remise à l'intéressée.

Fait à LOHEAC, le 19 janvier 2024

Le Maire,
Patrick BERTIN